



Accès piéton parking sous-terrain

Par **Moshmosh**, le **23/12/2008** à **01:26**

Bonjour,

Je suis locataire d'une place de stationnement dans le parking sous-terrain d'une résidence.

On m'a fourni avant la signature du contrat un emetteur permettant d'ouvrir le portail d'accès "véhicules" du parking, mais ni clé, ni badge pour sortir par les voies piétonnes.

Si par malheur, je sors/entre en même temps que quelqu'un par l'accès piéton, fermé par des portes je m'entend reprocher par la gardienne que je n'ai "pas le droit de passer par l'entrée piéton", sauf qu'il n'est rien mentionné de tel dans mon contrat.

Je me vois obligé de parcourir 450m de plus pour sortir du parking (je loue la place la plus éloignée de l'entrée véhicule et à 3m de l'entrée piéton).

De plus il n'y a aucun marquage au sol pour sécuriser les piétons.

Etant sujet à de fréquentes tendinites aux ligaments croisés et à de soudaines hypoglycémies (je suis diabétique), la distance en surplus se fait parfois durement ressentir.

J'ai déjà proposé à la gardienne, ainsi qu'à l'organisme gérant la résidence d'acheter carrément un badge ou une clé, mais la gardienne ne veut rien entendre et l'organisme se

décharge de la gestion des moyens d'accès.

Quel recours puis-je obtenir pour accéder le plus sûrement possible à mon véhicule, c'est-à-dire par la voie piétonne?

Merci d'avance.

Cordialement, Moshmosh